

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 277 rendant exécutoire la délibération n° 33/6: L du 22 février 1964

n° 277

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 3 du 01/04/1964

Date de publication
25 février 1964

Date du numéro
1 avril 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue immédiatement exécutoire la délibération n° 33/6° L. du 22 février 1964 de l'Assemblée Territoriale approuvant un projet de virements d'autorisation de programme et de crédits de paiement sur les tranches F.I.D.E.S. 1961-1963.